

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURACommune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailes-en-MontagneREGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20210705\_02

**Séance du 5 juillet 2021****Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 17

**Date de la convocation :**

30 juin 2021

**Date d'affichage****du compte rendu :**

12 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Était absent excusé : Martial VERNEREY

Était absente : Stéphanie BRANTUS

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

**Objet : Décision modificative n°1**

La part communale de la taxe d'aménagement sur les zones économiques de la commune est reversée à la communauté de communes de Champagnole Nozeroy Jura. Il est nécessaire de prévoir les sommes correspondantes sur les lignes budgétaires. A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget communal comme suit :

Dépenses			Recettes		
Cpt	Intitulé	Montant	Cpt	Intitulé	Montant
10222	FCTVA	+ 28 850,00 €	10222	FCTVA	+ 28 850,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 28 850,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+ 28 850,00 €</b>

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
*Florent SERRETTE*